

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour d'août 2025, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

Absente: Madame Karole Thibault, conseillère, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

2025-08-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
7. Approbation des comptes / Juillet 2025
8. Correspondance
Directrice générale
Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 30 juin 2025
10. Appel d'offres de services / Ouverture des cours – Période hivernale 2025-2026
11. Acceptation de la soumission d'Olivier Kamouraska Chrysler Dodge Jeep Ram pour l'achat d'un camion pour la Municipalité
12. Acceptation de la soumission de Digitech Payments pour la location d'un TPV pour le Centre communautaire
13. Demande de prêt temporaire pour le programme de la TECQ 2024-2028
14. Dépôt de la 1^{ère} programmation de la TECQ 2024-2028
15. Modification à la programmation des séances du conseil pour la réunion du mois d'octobre
16. Demande de dérogation mineure pour le 6158, chemin de l'Église
17. Rapport des élus
18. DIVERS
19. Deuxième période de questions
20. Clôture de la séance

21. Prochaine séance du conseil / **MARDI 2 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2025-08-80 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2025-08-81 APPROBATION DES COMPTES / JUILLET 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juillet 2025 depuis la dernière séance du conseil en date du 7 juillet 2025 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-neuf dollars et deux sous (887 729,02 \$), soit une somme de soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit dollars et trente-cinq sous (79 238,35 \$) pour la Municipalité, et de huit cent huit mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-sept sous (808 490,67 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 7 juillet 2025 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 août 2025.

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2025-08-82 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 30 JUIN 2025

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé.

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

2025-08-83 APPEL D'OFFRE DE SERVICE / OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2025-2026

ATTENDU QUE le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, du Centre communautaire ainsi que de la 2^{ième} citerne située au 6173 chemin de l'Église, est d'un montant inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d'un montant inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil demande à la direction générale d'inviter l'entreprise Concassage E. Tanguay inc., et Messieurs Jeanvyé Gagnon, Claude Gagné, Claude Michaud, Jean-François Bernier et Excavation E.T.O. à lui fournir une offre de service pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, du Centre communautaire, de la 2^{ième} citerne située au 6173 chemin de l'Église ainsi que, sur demande, de la cour du garage municipal (largeur des portes) pour la saison hivernale 2025-2026;

QUE le conseil demande aux entrepreneurs de fournir l'abrasif et donc d'inclure les coûts qui y sont reliés dans leurs soumissions;

QUE cette offre de service soit remise à la direction générale de la Municipalité au plus tard le 27 août 2025 à 11h.

**2025-08-84 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'OLIVIER
KAMOURASKA CHRYSLER DODGE JEEP RAM
POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire l'achat d'un nouveau camion pour la voirie suite à un bris majeur sur le camion Dodge Ram 1500, année 2005 qu'elle détient actuellement ;

ATTENDU QUE la dépense sera subventionnée en totalité par le Programme d'aide-financière PAVL – Volet entretien ;

ATTENDU QUE tous les garages suivants ont envoyé une soumission conforme à la demande de la direction générale :

- Garage Windsor Ltée, à Rivière-du-Loup
- Vézina Chrysler Dodge Jeep Ram, à Témiscouata-sur-le-Lac
- Olivier Kamouraska Chrysler Dodge Jeep Ram, à Saint-Pascal
- Témis Chevrolet, à Témiscouata-sur-le-Lac
- Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, à Rivière-du-Loup
- Impact Ford, à Rivière-du-Loup

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase demande à la direction générale de procéder à l'achat d'un Dodge Ram 1500 2025 de couleur rouge, du garage Olivier Kamouraska Chrysler Dodge Jeep Ram, à Saint-Pascal selon les modalités inscrite à la soumission avec le numéro de référence 22953;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tous les documents nécessaires à l'achat ainsi que ceux de la SAAQ;

QUE le conseil autorise également la direction générale à effectuer les changements nécessaires reliés aux assurances.

**2025-08-85 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DIGITECH
PAYMENTS POUR LA LOCATION D'UN TPV POUR
LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité détenait une machine Interac dans l'ancien Centre des Loisirs et qu'elle veut garder ce service pour le nouveau Centre communautaire;

ATTENDU QUE l'entreprise Digitech Payments a soumis une offre de service par courriel le 14 juillet 2025 à la demande de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase octroie le contrat de location au termes mentionnés dans l'offre de service datée du 14 juillet 2025 et envoyée par courriel, à Digitech Payments pour la location d'une machine TPV pour le nouveau Centre communautaire;

QUE le conseil de la Municipalité autorise la direction générale à signer tous les documents nécessaires.

2025-08-86 DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE POUR LE PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE la ministre Andrée Laforest a transmis à la municipalité une lettre confirmant la subvention de 564 150 \$ relié au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ en date du 18 juillet 2024;

ATTENDU QUE la ministre Andrée Laforest a transmis à la municipalité une seconde lettre confirmant la bonification de la subvention de 75 000 \$ relié au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ en date du 15 avril 2025;

ATTENDU QUE la municipalité veut faire un emprunt temporaire n'excédant pas 639 150 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales admissibles dont le financement fait l'objet de la subvention dont le versement est assuré par le ministère des Affaires municipales du programme TECQ 2024-2028, accordées dans le cadre du transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal demande à la direction générale de contracter un prêt temporaire de 639 150 \$ à la Caisse Desjardins du Centre-Est-du-Kamouraska pour une durée de 5 ans pour couvrir les dépenses de la TECQ 2024-2028 en attendant les versements annuels du programme;

QUE le conseil nomme le maire, Monsieur Mario Patry et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Claudie Levasseur comme signataires pour ce prêt;

QUE la Municipalité s'engage à rembourser les intérêts, le premier de chaque mois, à partir du moment que le prêt est accordé et que des déboursés ont été faits et que les remboursements obtenus du MAMH pour les travaux et projets soient directement appliqués au prêt lors de leur versement.

2025-08-87 DÉPÔT DE LA 1^{ÈRE} PROGRAMMATION DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir

la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**2025-08-88 MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DES
SÉANCES DU CONSEIL POUR LA RÉUNION DU
MOIS D'OCTOBRE**

ATTENDU QUE selon la résolution du conseil municipal numéro 2024-11-120 la séance du mois d'octobre 2025 devait avoir lieu le mercredi 15 octobre 2025 pour faciliter le dépôt des tableaux comparatifs;

ATTENDU QU'avec les élections municipales le conseil doit tenir la réunion avant la fin du délai pour le dépôt des candidatures pour les postes de conseillers et du maire;

ATTENDU QUE la dernière journée de dépôt est le vendredi 3 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance du mois d'octobre 2025 est déplacée au 2 octobre 2025 à la même heure et au même endroit.

**2025-08-89 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE
6158, CHEMIN DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le terrain situé au 6158, chemin de l'Église ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une galerie d'accès au bâtiment dont l'empiètement en cours avant est dérogoire au règlement de zonage R 156-2014;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d’Urbanisme (CCU) recommande d’accepter la dérogation mineure avec l’exigence par sa résolution portant le numéro C2025-07-07;

ATTENDU QU’un avis public a été affiché sur le babillard à l’entrée du Complexe municipal et sur le site Internet de la Municipalité le 15 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le bureau municipal n’a reçu aucune objection écrite concernant cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité ne puisse accepter un projet qui pourrait nuire à des potentiels travaux dans l’emprise municipale;

QUE le conseil de la Municipalité accorde la présente demande de dérogation mineure en demandant une marge de recul d’un mètre à partir de la ligne du lot 6 000 715 ;

QUE le conseil autorise l’inspectrice municipale à émettre les permis nécessaires pour le terrain situé au 6158, chemin de l’Église.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à ajouter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est formulée puisqu’il n’y a personne dans l’assistance.

CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

A 20 heures 05 minutes tous les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, le président de l’assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l’assemblée.

.....

M. Mario Patry, maire

.....

Mme. Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.